



**COMPTE-RENDU**

Collège A		Collège B		Personnalités extérieures	
Bernard CROS	<b>P</b>	Hanane BOUTENBAT	<b>P</b>	Isabel CORTE-REAL	<b>Exc</b>
Brigitte FELIX	<b>Rep</b>	Margaux COUTHERUT	<b>P</b>	Sabine KITTEN	<b>Exc</b>
Jean-Louis FOURNEL	<b>Rep</b>	Marie-Nadia KARSKY	<b>Rep</b>	Félicia PETERSON	<b>Exc</b>
Pascale THIBAudeau	<b>P</b>	Claire LAGUIAN	<b>P</b>	VACANT	
		Béatrice LAGHEZZA	<b>P</b>	VACANT	
		Benoit LECLERCQ	<b>P</b>	VACANT	
		Erwan PEPIOT	<b>P</b>		
		Darine SAIDI	<b>P</b>		
		Gerhard SCHMEZER	<b>P</b>		
		Diego VECCHIO	<b>P</b>		
<b>Usagers titulaires</b>		<b>Usagers suppléants</b>		<b>Collège BIATOSS</b>	
Samir AIT HAMOU	<b>Abs</b>	Yassine AKLI		Argan GROSSVAK	<b>P</b>
Kinda AIT YOUCEF	<b>Abs</b>	Mélissa SADI		Céline LECOMTE	<b>P</b>
Ferhat AKKOU	<b>Abs</b>	Thomas BERNIER		Laurent RARCHAERT	<b>P</b>
Alice FIGUEREDO	<b>P</b>	Léa DUCOURNAU		VACANT	
Thibault GORDIEN	<b>P</b>	Gabriel KRAKOVITCH			
Lydia HAMDAOUI	<b>Abs</b>	Henia SADI			
<b>Membres de droit</b>					
Brice CHAMOULEAU (directeur)	<b>P</b>				

(P : Présent – Rep : Représenté – Exc : Excusé)

**Secrétaire de séance** : Argan Grossvak

**Ordre du Jour :**

1. Vote du PV du 11 avril 2024
2. Informations générales
3. Convention d'accord avec l'université de Wuhan, présentée par Lingying Escalier-Shi
4. Modification de la mineure d'anglais (LV2) – L1, LEEI
5. Examens et IA (usages, détection, rappel des procédures)
6. Enjeux de la réforme du concours du recrutement des enseignants du second degré, intervention de Françoise Cremoux

Début de séance : 9h40

### 1. Vote du PV du 11 avril 2024

Le procès-verbal du 11 avril 2024 est voté à l'unanimité.

### 2. Informations générales

Recherche : les laboratoires sont sollicités pour l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le ministère pour les universités SHS. Paris 8 s'est engagée comme contributeur dans deux projets avec Paris Nanterre et Paris III.

HCERES : Remerciement de la VP CFVU concernant les évaluations HCERES. Les dossiers seront soumis à la CFVU aujourd'hui avant transmission.

Plan de service : Ouverture sur OSE de la saisie définitive des plans de service le 30 mai. Plus la saisie sera faite rapidement et plus la mise en paiement des heures complémentaires aura lieu.

Organisation administrative de l'UFR : la fin d'année risque d'être perturbé par l'organisation des JO de Paris et par le passage de la flamme Olympique près de l'université.

Une demande d'autorisation de recrutement est en cours pour le poste de responsable de scolarité pour une prise de fonction le 1<sup>er</sup> septembre.

Les candidatures sur le poste de RAF sont pour l'instant infructueuses.

L'équipe administrative devrait rester stable pour l'année 2024 – 2025.

Budget initial 2025 : appel à projet pédagogique à transmettre au plus tard le 17 juin 2024.

Troisième campagne d'emploi : Un conseil restreint aura lieu le 13 juin 2024 à 10h en hybride. Les postes seront transmis le 20 juin au service du personnel.

L'UFR recherche son Référent développement durable.

Scolarité : Les emplois du temps pour le S1 24/25 sont attendus pour le vendredi 21 juin.

L'utilisation du créneau 18h – 21h doit être conséquente au 1<sup>er</sup> semestre.

Une réflexion est menée concernant l'accompagnement de nos étudiants en première année. L'idée serait de mettre en place des délégués.

Le service de création audiovisuel propose une collaboration pour la traduction de capsule vidéo pour l'Université.

Plus de 50% des notes n'ont pas été saisies suite aux examens du second semestre. Cela alourdi très fortement la tâche du secrétariat et menace la bonne tenue des jurys.

### 3. Convention d'accord avec l'université de Wuhan, présentée par Lingying Escalier-Shi

L'accord ne comprend que 5 échanges maximum par an entre les deux universités. Il y a une équivalence entre les cours suivis en LEA à l'université Paris 8 et à l'université de Wuhan.

Le Logement sera gratuit dans le campus de l'université de Wuhan pour nos étudiants.

Cette convention est votée à l'unanimité par les conseillers.

#### 4. Modification de la mineure d'anglais (LV2) – L1, LEEI

La mineure d'anglais en EEI est entrain d'être reconstruite à l'intérieur de l'alliance ERUA car une partie de nos étudiants en L1 EEI souhaitent pouvoir choisir l'anglais en LV2. Ce projet est soutenu par la VP CFVU et le CERCI.

#### **Mineure LV2 anglais – LEEI**

L1 Format actuel, 5 places

L1 Format visé, 30 places  
Accès avec un niveau B1 du  
test de niveau du CDL

Semestre 1 (72h)

Semestre 1 (72h)

Production orale S1 - 36h

EC anglais obligatoire (CDL)  
qui remonte du bloc  
transversal dans la mineure  
LV2 anglais - 36h

Grammaires S1 - 36h

1 EC parmi les 2 proposés  
actuellement dans la mineure  
anglais S1 : Production orale  
S1 - 36h ou Grammaire S1 -  
36h

Semestre 2 (72h)

Semestre 2 (72h)

2 choix parmi les trois suivants :

Maintien du format de la mineure :  
72h.

Possibilité d'identification  
d'EC différents accessibles à  
ces étudiant.es (civilisation,  
lettres, arts).

Traduction : version 2 - 18h + introduction à la civilisation - 18h

Production orale S2 - 36h

Grammaire S2 - 36h

La modification est votée à la majorité moins 3 abstentions.

#### 5. Examens et IA (usages, détection, rappel des procédures)

Après échanges et débats entre les conseillers, il est rappelé que les détecteurs d'IA n'étaient pas toujours fiables et qu'il était indispensable de recevoir les étudiants en cas de suspicion de fraude.

Un protocole concernant l'utilisation des IA est évoqué.

6. Enjeux de la réforme du concours du recrutement des enseignants du second degré, intervention de Françoise Cremoux

Françoise Crémoux, responsable du Master MEEF espagnol nous rapporte les informations concernant la réforme du recrutement des enseignants.

Après échanges et débats, les conseillers approuvent à l'unanimité la motion suivante :

**Motion de L'UFR Langues et cultures étrangères (LLCE-LEA) de l'Université Paris 8 réunie le 23 mai 2024.**

L'UFR *Langues et cultures étrangères* (LLCE-LEA) de l'Université de Paris 8 s'alarme fortement des annonces en cours sur la réforme du recrutement et de la formation des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. Cette réforme, attendue depuis novembre 2023, n'est pour l'instant connue que par la fuite d'un document de travail interministériel en mars, par des interventions médiatiques du Président de la République et du Gouvernement, pour le moins imprécises, faites le 5 avril dernier, et enfin des informations fournies à l'intersyndicale par les Ministères (MEN et MESR) le 6 mai, informations toujours aussi imprécises et, de plus, clairement contradictoires. Notre inquiétude est à la hauteur des enjeux cruciaux que représentent, pour notre territoire du 93, la formation et le recrutement des enseignants, enjeux et difficultés mis en lumière par la grève de nos collègues du second degré qui dure depuis maintenant trois mois dans le département.

Concernant la réforme, à ce jour, les principaux intéressés et acteurs de cette formation (collègues des INSPE et des universités, étudiant·es) ne disposent d'aucun texte stable, mais ont déjà toutes les raisons de s'inquiéter. En ce qui concerne le second degré, la disparition du Capes semble actée, pour laisser place à un concours *d'aptitude à accéder à une formation au professorat*, placé en fin de L3. L'accès à la titularisation serait ensuite conditionné à l'obtention d'un nouveau master en alternance effectué au sein des nouvelles ENSP, remplaçant – et amenant à extinction - les masters MEEF. Dans ce cadre, on pouvait se réjouir d'apprendre que les étudiant·es de ces nouveaux Master seraient considérés comme fonctionnaires et rémunérés comme tels. Or ceci n'est déjà plus d'actualité : seuls les M2 seraient rémunérés comme fonctionnaires-stagiaires, les M1 devant se contenter d'une « gratification » de 900 € bruts, contrairement aux 1400 euros annoncés en mars. Par ailleurs, sans revalorisation significative des carrières enseignantes, et alors que les démissions d'enseignant·es ont bondi de façon exponentielle (+567% entre 2012 et 2022 selon le rapport 2023 du Sénat, +628 % pour les plus jeunes ces 4 dernières années selon les syndicats), comment espérer attirer la jeunesse vers un métier toujours plus difficile et moins rémunéré ?

Les universités sont sommées de s'adapter à cette réforme dans un calendrier incompatible avec les siens et, bien sûr, sans moyens supplémentaires. On reste ébahi quand le

Président de la République annonce, le 5 avril, devant la presse, que les universités pourront créer filières et modules nouveaux dans leurs licences en identifiant des filières sans débouché pour les fermer et dégager ainsi des marges de manœuvre financières – tout ceci d’ici la rentrée 2024. Si le nouveau concours est mis en place dès le printemps 2025, comme cela a été annoncé officiellement, les universités devront modifier leurs maquettes de Licence pour y intégrer de nouveaux modules de préparation au concours, tout cela dans un délai de quelques mois (mai-septembre 2024). C’est au mieux méconnaître, au pire mépriser l’université, ses étudiants, ses formations son autonomie ; c’est aussi considérer avec une grande légèreté la formation des enseignant·es. De fait, le flou est encore grand sur la transformation des INSPE en ENSP, sur le rôle des universités dans la formation des futurs enseignant·es, sur le rôle dévolu à la formation *à et par la recherche* dans le nouveau master qui succédera au MEEF. Tous ces éléments doivent impérativement être clarifiés, car le projet de créer des « écoles normales du XXIe siècle » qui ne seraient plus des composantes des universités, ou alors largement dérogatoires, dont la gouvernance serait largement contrôlée par l’inspection et les tutelles, et qui choisiraient les enseignants-chercheurs de l’université autorisés à intervenir dans la formation, retire de fait à l’université ses prérogatives et laisse craindre un abaissement du niveau disciplinaire des futurs enseignant·es.

Cette réforme, et la précipitation avec laquelle elle est conduite, actent sans le nommer l’échec de la précédente réforme de la formation des enseignant·es mise en place par Jean-Michel Blanquer en 2019 et qui avait déjà fait l’unanimité contre elle. Elle revient plus largement sur le principe de la mastérisation des concours, établi avec la réforme de 2009, sans qu’aucun bilan n’ait été fait de cette politique. Dans ce contexte, la décision de déplacer le concours en fin de L3 semble surtout dictée par des impératifs politiques et idéologiques, sans réflexion d’ensemble sur les causes profondes de la désaffection des jeunes générations pour le métier d’enseignant.

Pour toutes ces raisons, l’UFR *Langues et cultures étrangères* dénonce une réforme précipitée, menée sans concertation et au mépris des personnels investis dans la formation des futurs enseignant·es. Elle demande :

- le report de la réforme pour permettre consultation et négociation, qui ont fait défaut jusqu’à présent
- le financement précis et complet d’une nouvelle réforme avec des moyens alloués aux établissements
- le maintien d’une articulation entre savoirs disciplinaires et savoirs professionnels jusqu’à la fin du master.

Fin du conseil : 12H30